

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

☎ : 05 59 67 00 75

✉ : 05 59 69 47 85

✉: mairie.biron@wanadoo.fr

www.biron64.fr

N° 05/2015

ARRÊTÉ DE MISE À DISPOSITION AUPRES D'UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de BIRON,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2008-850 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,
- Vu la demande de mise à disposition auprès de la Commune de SARPOURENX présentée par M. Gérard Mercier, adjoint technique principal de 1ère classe, titulaire en activité,
- Considérant l'accord intervenu à ce sujet avec la Commune de SARPOURENX, et repris dans la convention ci-annexée,
- Considérant l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie C dans sa séance du 13 janvier 2015,
- Considérant que la mise à disposition peut être prononcée,
- Considérant que le Conseil Municipal a été informé de cette mesure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 3 ans, M. Gérard MERCIER, adjoint technique principal de 1ère classe titulaire en activité, est mis à disposition de la Commune de SARPOURENX, en vue d'assurer l'entretien des bâtiments et biens communaux, et quelques tâches accessoires en fonction des besoins.

La mise à disposition est prononcée pour un temps de travail de 1 heure 30 minutes hebdomadaires.

ARTICLE 2^e – En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressé.

ARTICLE 3^e – Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera transmise à

- Madame le Maire de Sarpourenx,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à BIRON, le 12 Février 2015
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

